

Affaires courantes

parents dont le revenu est moyen ou peu élevé puissent déclarer leurs enfants comme personnes à charge dans certains cas.

Ils recommandent le retrait de la taxe sur les produits et services qui est imposée sur les manuels et les fournitures scolaires. Ils demandent que l'on subventionne davantage les études de niveau postsecondaire. Ils demandent un meilleur contrôle du prix des manuels et des fournitures scolaires essentiels. Ils souhaitent que les futurs diplômés aient plus de possibilités de faire des stages ou de suivre des programmes de formation professionnelle.

Il demandent que l'on encourage la création d'emplois et la mise en oeuvre de programmes d'aide. Ils veulent que l'on offre plus d'incitatifs aux jeunes pour se perfectionner, tant par des études que par de la formation. Ils invitent la secrétaire d'État à se montrer indulgente envers les étudiants qui sont incapables de rembourser leurs prêts qui sont dus, parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

Enfin, ils recommandent à la secrétaire d'État de faire participer les étudiants à l'élaboration de toutes les mesures qui les concernent ainsi que tous les Canadiens.

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom d'un grand nombre de mes électeurs de Vancouver-Est et d'autres citoyens très préoccupés, surtout dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par un grand nombre des modifications proposées à la Loi sur l'immigration dans le projet de loi C-86. En particulier, ils s'opposent avec force aux dispositions autorisant des décisions à effet rétroactif qui auraient de graves conséquences pour beaucoup de particuliers et de familles qui ont réglé leur conduite sur une décision antérieure.

Par conséquent, ils demandent au Parlement et prient le gouvernement de retirer ces modifications.

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me joins à mes électeurs qui s'opposent aux coupes que le gouvernement a imposées, lors de son dernier budget, dans le domaine du logement.

Comme vous le savez, il y a environ 164 000 ménages qui vivent à loyer et cherchent un logement à prix abordable. Ces électeurs et moi demandons au Parlement d'exhorter le gouvernement à rétablir immédiatement tous

les programmes de logements sociaux qui ont été supprimés dans le dernier budget.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 432.

[Texte]

Question n° 432—**M. Stupich:**

En ce qui concerne la politique d'invalidité prolongée administrée par les compagnies d'assurance-vie La Nationale ou Sun Life à l'intention des fonctionnaires, pendant les dix dernières années, a) quelle a été la part des cotisations versées par le Conseil du Trésor et celle versée par les employés, b) quelles sommes ont été versées en pensions d'invalidité, c) combien d'employés se sont vus retirer leurs prestations d'invalidité après avoir repris un travail à temps partiel, d) en sa qualité d'employeur, le Conseil du Trésor surveille-t-il le programme de pension d'invalidité prolongée, e) comment règle-t-on les écarts entre les prestations «méritées» et les prestations «reçues» par l'employé, f) tous les dossiers médicaux et les documents pertinents contenus dans le dossier de l'employé sont-ils automatiquement accessibles aux gestionnaires du programme et, dans l'affirmative, selon quelle procédure, g) quelle est la durée moyenne des invalidités prolongées, h) à combien se situent en moyenne les prestations d'invalidité prolongée en termes de pourcentage du salaire au moment de l'invalidité?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):

a) Année	Part	
	Employé	Employeur
1970	50 %	50 %
1989	33 1/3 %	66 2/3 %
1990	25 %	75 %
Mars 1993	15 %	85 %

b) Année	Assurance-invalidité	Invalidité prolongée
	(milliers de dollars)	(milliers de dollars)
1982	31 054,8 \$	5 180,3 \$
1983	38 635,6	5 969,1
1984	45 954,8	6 771,5
1985	53 881,2	7 635,7
1986	61 571,7	8 878,6
1987	66 953,6	9 288,0
1988	73 195,6	9 980,1
1989	79 549,4	11 161,8
1990	85 190,7	12 383,7
1991	95 845,6	13 570,5